

# Le complexe sportif LANGEVIN-WALLON

Philippe GIOVANNINI : « Une belle réalisation... qui N'EXISTE PAS OFFICIELLEMENT »

14-12-74



Pendant l'allocution de M. Philippe Giovanni.

C'est donc samedi dernier, quelques semaines après sa mise en service effective, que le complexe sportif de la cité technique Langevin - Wallon a été enfin inauguré.

De nombreuses personnalités, nous vous le signalons dans notre précédent article, assistaient à cette manifestation. Après avoir coupé le ruban tricolore symbolique, M. le Député Maire Philippe Giovanni devait prononcer une importante allocution dans laquelle il rappela les conditions dans lesquelles avaient pu être réalisés ce complexe sportif et ce qu'il représente aujourd'hui pour notre commune.

## Une nécessité

« Ce complexe sportif, devant déclarer M. Philippe Giovanni, vient s'ajouter à l'ensemble de l'équipement sportif déjà conséquent de notre ville.

« Il répond aux besoins de la cité scolaire avec le CES, Lycée Technique et CET, implantés ces dernières années ; aux besoins également de la jeunesse de cette agglomération nouvelle de près de 15.000 habitants ».

## Dans le programme municipal

Le projet de ce complexe faisait déjà partie du programme électoral sur lequel notre municipalité avait été élue en 1971. Et M. Philippe Giovanni continuait :

Cette réalisation s'inscrit naturellement dans le cadre de notre conception en matière d'éducation physique et sportive, qui nous fait considérer celle-ci comme un élément essentiel de santé et d'équilibre de la jeunesse ; indispensable donc au développement harmonieux de ses facultés intellectuelles.

C'est ce qui explique nos efforts constants pour donner à la jeunesse seynoise les équipements nécessaires à l'initiation et à la pratique du sport de son choix.

Le Député - Maire devait ensuite évoquer l'état actuel des installations sportives de notre commune, déclarant notamment :

« Si nous disons qu'il y a peu de villes de l'importance de la nôtre à pouvoir offrir un tel équipement sportif à leur jeunesse, nous sommes persuadés d'être très près de la vérité ».

Nous aurons l'occasion, prochainement, de revenir sur cette situation.

## Le complexe sportif

Le complexe sportif Langevin Wallon est complet à tous les points de vue, puisqu'il comprend pour la partie couverte une halle de sport de 40 m sur 21,44 m pour la pratique du basket, du hand, du volley et du tennis ; un gymnase à agrès de 20 m sur 15 et une salle polyvalente de 15 m sur 12 pour la lutte, l'escrime, la danse rythmique et la gymnastique volontaire ; ainsi qu'un local pour le matériel des vestiaires, les sanitaires et un bureau.

La partie plein-air comprend 3 terrains de handball, 6 terrains de basket, 6 terrains de volley, des sautoirs en hauteur et en longueur, une piste de 125 m, des lançoirs pour poids et des mâts à grimper.

Pour M. Giovanni :

« C'est un ensemble qui permettra aisément l'application des cinq heures hebdomadaires d'éducation physique pour les élèves de la cité scolaire Langevin - Wallon à condition que ceux-ci aient les professeurs pour assurer ces cinq heures réglementaires d'enseignement.

Et la jeunesse seynoise pourra également utiliser ces installations en dehors des heures nécessaires à l'enseignement ».

## Une information stupéfiante

A ce point de son allocution le Député - Maire devait apporter une précision qu'il qualifia lui-même de stupéfiante. Laissons-le parler :

« Figurez-vous en effet, que ce complexe qui est inauguré aujourd'hui ne devrait pas exister du fait même que la procédure d'acquisition des terrains n'est pas terminée et que c'est seulement le 15 novembre dernier, il y a un mois, que nous avons reçu l'avis formulé par la commission départementale des opérations immobilières sur le projet d'acquisition des terrains nécessaires aux équipements sportifs de la cité scolaire Berthe ! ».

Cette aberration dénoncée, l'orateur expliqua qu'elle ne mettait pas en cause les fonctionnaires aux-mêmes « qui, eux, font ce qu'ils peuvent dans ce fatras de procédures inadaptées, dans l'océan des dossiers qu'ils doivent instruire au nom de structures périmées et malgré l'insuffisance criarde des effectifs ». En fait, ce qui est scandaleux c'est « qu'on ne fasse rien pour porter remède à des moyens et des méthodes préjudiciables non seulement à l'intérêt public, mais aussi aux droits légitimes attachés à la propriété ».

xxx

Demain nous continuerons la publication d'extraits de ce discours dans lequel M. Philippe Giovanni devait également dénoncer les carences budgétaires et l'insuffisance flagrante des subventions de l'Etat.

(A suivre)